

**AVIS PUBLIC**

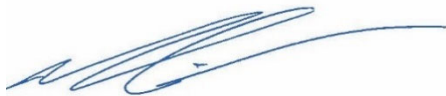
**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 179-18**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 179-18 intitulé : *Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement afin de mettre à jour la liste des rues de moins de huit (8) mètres et les normes de stationnement en période hivernale pour celles-ci.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat